

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 D 00792

Numéro SIREN : 828 747 238

Nom ou dénomination : 39 UNIPAR MD

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2023 sous le numéro de dépôt A2023/045825

39 UNIPAR MD

Société civile immobilière au capital de 10 000 euros

Siège social : 30 bis rue Sainte-Hélène - Lyon (69002)

828 747 238 RCS Lyon

(la « Société »)

DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS EN DATE DU 26 JUILLET 2023

Les soussignés :

- la SOCIÉTÉ CIVILE NORDEV
propriétaire de 999 parts
- Madame Marine DRUMAIN DENTRESSANGLE
propriétaire de 1 part

ci-après désignés ensemble les « **Associés** », propriétaires de la totalité des 1 000 parts composant l'intégralité du capital social et des droits de vote de la Société ;

après avoir exposé qu'ils ont pu prendre connaissance dans un délai suffisant :

- des statuts en vigueur de la Société ;
- du présent acte en projet ;

ont adopté ce jour à l'unanimité, en application de l'article 19, I des statuts de la Société, les décisions ci-après portant sur les sujets suivants :

1. Augmentation de capital social en numéraire d'un montant de 1 000 000 euros, par émission de 100 000 parts sociales de 10 euros de valeur nominale, à un prix de souscription par part égal à la valeur nominale, à libérer intégralement lors de la souscription par versement en espèces ;
2. Réserve de la souscription au profit de la société GA&CA ; agrément de ladite société en qualité de nouvel associé de la Société ;
3. Constatation de la souscription et de la réalisation de l'augmentation de capital en numéraire par émission de 100 000 parts sociales nouvelles ;
4. Modification corrélative des articles 6 et 7 des statuts.

PREMIÈRE DÉCISION

(Augmentation de capital social en numéraire d'un montant de 1 000 000 euros)

Les Associés **décident** d'augmenter en numéraire le capital de la Société d'un montant de 1 000 000 euros, pour le porter de 10 000 euros à 1 010 000 euros, par émission de 100 000 parts sociales de 10 euros de valeur nominale (les « **Parts Nouvelles** »), à un prix de souscription par Part Nouvelle égal à la valeur nominale, à libérer intégralement lors de la souscription par versement en espèces sur le compte numéro IBAN FR76 1009 6180 9100 0795 4420 212 ouvert au nom de la Société dans les livres de la banque CIC Banque Privée.

Ces 100 000 Parts Nouvelles sont créées avec jouissance à compter de ce jour, sont complètement assimilées aux parts sociales anciennes et soumises à l'ensemble des dispositions des statuts de la Société et des décisions de la collectivité des associés.

DEUXIÈME DÉCISION

(Réservation de la souscription à la société GA&CA ; agrément en qualité de nouvel associé)

Les Associés,

en conséquence de l'adoption de la décision précédente, et

après avoir rappelé les dispositions de l'article 8 des statuts de la Société,

décident de réserver la souscription à l'intégralité des 100 000 Parts Nouvelles au bénéfice de :

- la société GA&CA, société par actions simplifiée au capital de 369 356 538 euros, dont le siège social est situé 30 bis rue Sainte Hélène, 69002 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 904 348 109,

et **agrément** expressément ladite société GA&CA en qualité de nouvel associé de la Société, en application des dispositions de l'article 10, I des statuts.

TROISIÈME DÉCISION

(Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital)

Les Associés, après avoir pris acte :

- que la société GA&CA a déclaré souscrire immédiatement les 100 000 Parts Nouvelles et libérer la totalité de sa souscription, soit la somme de 1 000 000 euros, en numéraire ;
- que la souscription de la société GA&CA a d'ores et déjà été versée en numéraire sur le compte bancaire numéro IBAN FR76 1009 6180 9100 0795 4420 212 , ouvert au nom de la Société dans les livres de la banque CIC Banque Privée, ainsi qu'en fait foi l'attestation délivrée par ladite banque ;

constatent, en conséquence, que l'augmentation de capital d'un montant de 1 000 000 euros, décidée sous la première décision, est devenue définitive et que le capital social s'élève désormais à 1 010 000 euros, divisé en 101 000 parts sociales de 10 euros de valeur nominale, entièrement libérées.

QUATRIÈME DÉCISION

(Modification des articles 6 et 7 des statuts)

Les Associés,

en conséquence de l'adoption des décisions qui précèdent,

décident de modifier les articles 6 et 7 des statuts de la Société, qui seront désormais rédigés comme suit :

ARTICLE 6 - APPORTS

1°) Lors de la constitution, il a été apporté à la Société des sommes en numéraire pour un montant global de dix mille euros (10 000 €), savoir :

- par Madame Marine DRUMAIN DENTRESSANGLE,
une somme en numéraire de neuf mille cinq cents euros, ci9 500 €
- par la SOCIÉTÉ CIVILE NORDEV,
une somme en numéraire de cinq cents euros, ci500 €

2°) Aux termes de décisions unanimes des associés en date du 26 juillet 2023, le capital a été augmenté d'un montant d'un million d'euros, ci 1 000 000 €

par création et émission de 100 000 parts sociales de 10 euros de valeur nominale, à un prix de souscription par part égal à la valeur nominale, intégralement souscrites par la société GA&CA et entièrement libérées.

Montant total des apports : un million dix mille euros, ci 1 010 000 €

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme d'UN MILLION DIX MILLE EUROS (1 010 000 €).

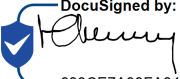
Il est divisé en CENT UN MILLE (101 000) parts sociales de DIX EUROS (10 €) de valeur nominale, entièrement libérées, réparties comme suit :

- la société GA&CA
à concurrence de cent mille parts, ci 100 000
- la SOCIÉTÉ CIVILE NORDEV
à concurrence de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts, ci 999
- Madame Marine DRUMAIN DENTRESSANGLE
à concurrence d'une part, ci 1

Total égal au nombre de parts composant le capital social
soit : cent un mille parts, ci

101 000

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte signé par les Associés.

DocuSigned by:

639CE7A99FA84EE...

La SOCIÉTÉ CIVILE NORDEV
représentée par M. Norbert DENTRESSANGLE,
Gérant

DocuSigned by:

3D35DFA3339642C...

Mme Marine DRUMAIN DENTRESSANGLE